

# Grand Concours photo

« Le Causse Comtal, nature et paysage »

Espace Naturel Sensible  
Réserve de chasse et Faune Sauvage du Causse Comtal



Pour chaque catégorie :

- 1<sup>er</sup> prix : valeur 150 €
- 2<sup>ème</sup> prix : valeur 100 €
- 3<sup>ème</sup> prix : valeur 50 €

## But

Illustrer la richesse du causse Comtal, sauvage et préservée, mais également intimement liée à l'homme et son histoire.  
Le concours est ainsi composé de trois catégories distinctes :

- 1. Faune du causse Comtal,
- 2. Flore du causse comtal,
- 3. Paysage du causse Comtal.

Prends ton plus beau cliché dans la réserve du Causse Comtal et envoie-le :  
- par mail à [fdc12@chasseurdefrance.com](mailto:fdc12@chasseurdefrance.com)  
- Ou par message privé sur le compte Facebook : Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.



De Novembre  
à fin mars

la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron organise un concours photo gratuit et ouvert à tous



Retrouves le règlement et télécharges [le formulaire d'inscription](#) sur le site internet de la **FDC12**  
[www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr/aveyron/](http://www.chasse-nature-midi-pyrenees.fr/aveyron/)

## Règlement

Date limite de participation : 31 mars

### Objet

Dans le cadre du programme d'animations de l'Espace Naturel Sensible de la réserve de chasse du Causse Comtal, qui se déroulera de novembre à fin mars. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron organise un grand concours photo : « Le causse Comtal, nature et paysage ».

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Le but est d'illustrer la richesse du causse Comtal, sauvage et préservée, mais également intimement liée à l'homme et son histoire. Le concours est ainsi composé de trois catégories distinctes :

- 1. Faune du causse Comtal,
- 2. Flore du causse comtal,
- 3. Paysage du causse Comtal.

Tentez votre chance et envoyez-nous vos plus belles photos !

### Conditions de participation

Les photos soumises devront illustrer l'une des trois catégories du concours en lien avec le causse Comtal. Le choix de la saison, l'année de prise de vue, en couleur/noir et blanc sont laissés libres. Les photographies doivent être prises en Aveyron et correspondre à des espèces de faune, de flore et à des paysages du causse Comtal. Les fichiers devront être remis au format JPEG. L'image devra être présentée sans marge, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale sans ajouts ou retraits d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans brusques ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...).

Chaque participant pourra envoyer jusqu'à 2 photographies par catégorie. A noter qu'une seule réalisation par auteur et par catégorie pourra être sélectionnée. Il devra faire parvenir sa ou ses photographie(s) en format numérique (JPEG uniquement) :

- Par mail, en fichier joint ou via une plate-forme de téléchargement à l'adresse suivante : [fdc12@chasseurdefrance.com](mailto:fdc12@chasseurdefrance.com)
- Soit par message privé sur le compte Facebook de la FDC12
- Soit sur support CD. Ces derniers ne seront pas rentrés aux propriétaires à l'issue du concours. Les fichiers numériques ou scannés doivent être gravés au format JPEG.

Les dispositions ou les tirages papier ne sont pas acceptées. Tout envoi de photographies par CD ou par mail devra être accompagné d'un texte mentionnant les nom, prénom, et adresse du participant.

Le participant devra remplir intégralement le formulaire de participation. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. La date limite de réception est fixée au 31 mars à 23h59. Les participants s'engagent à respecter les règles du droit à l'image, de la propriété et du droit privé. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron ne pourra être tenue responsable des entraves à ces droits. Ils garantissent également être les auteurs exclusifs des photos qu'ils adhèrent à la fédération, et qu'ils détiennent l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs publications.

### Jury

Un premier jury composé d'administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs, de photographes amateurs ou confirmés, procédera ensuite dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photographies de chaque catégorie. Pour chaque catégorie 2 photos lauréates seront retenues. Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Sont exclus de la participation au concours les membres du jury.

### Résultats

Les vainqueurs du concours seront informés par mail. Leurs noms et leur photo pourront être diffusés sur le site de la FDC12, les réseaux sociaux et dans les journaux locaux. Ils seront informés de la date et du lieu de remise des prix à laquelle ils seront conviés.

### Lots

Pour chaque catégorie : 1<sup>er</sup> prix : Valeur 150 euros, 2<sup>ème</sup> prix : Valeur 100 euros, 3<sup>ème</sup> prix : Valeur 50 euros.

### Utilisation des photographies

Le participant garantit aux organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos qu'il lui adresse pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication de cette photo. Il accepte l'utilisation des photographies, de leurs titres et légendes dans un cadre non commercial mais à des fins de valorisation du causse Comtal, dans le respect de la propriété littéraire et artistique (nom du photographe sur l'image), sans aucune forme de rémunération, le temps du concours.

### Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Fédération Départementale des Chasseurs ne pourra être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté le concours était reporté, modifié ou annulé.